



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 43284

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les besoins particuliers des zones les plus fragiles, pour le suivi et le soutien scolaire des enfants en difficulté. La récente réforme a sédentarisé 3 000 maîtres, qui jusque là faisaient partie des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les effectifs actuels et le nombre de postes concernés dans le département du Rhône et plus particulièrement dans la commune de Dardilly.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, environ 15 % des élèves quittent l'école primaire en connaissant de graves lacunes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. La réforme du primaire qui vient d'être mise en oeuvre par le ministre de l'éducation nationale vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive désormais une réponse adaptée à sa situation : les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté sous forme d'une aide personnalisée, notamment de remédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maîtres de leur école ; des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires, par petits groupes, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les maîtres des classes sont les premiers à faire face, dans la classe et dans l'école, aux difficultés scolaires de leurs élèves. Cependant, les maîtres ne peuvent être les seuls à intervenir pour lutter contre toutes les formes de difficulté, qui peuvent relever d'origines diverses, justifiant ainsi, dans certains cas, le recours aux RASED. Ce recours aux RASED montre pourtant aujourd'hui ses limites : la fréquence des prises en charge par les maîtres spécialisés est trop ponctuelle ; les réseaux sont éloignés des projets d'enseignement des classes et des écoles ; et, dans la plupart des cas, les élèves concernés quittent la classe pour la durée de la prise en charge et donc n'assistent pas à certains enseignements fondamentaux. Aussi, la sédentarisation de 3 000 maîtres spécialisés des réseaux d'aide et de soutien des élèves en difficulté (RASED), la mise en place du dispositif d'aide personnalisée, tout comme le meilleur emploi des maîtres spécialisés travaillant en réseau, la formation et le maintien des 3 700 psychologues scolaires, constituent désormais l'ensemble des réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes. Ainsi, à la rentrée 2009, la moitié de ces 3 000 maîtres spécialisés itinérants seront affectés par les inspecteurs d'académie dans une école en tant que titulaires d'une classe à plein temps. Cette nouvelle implantation se fera, dans toute la mesure du possible, au sein de l'aire géographique d'intervention du RASED. L'autre moitié de ces maîtres sera affectée en tant que maître surnuméraire dans une école pour traiter la difficulté scolaire au plus près des élèves. Dans ce nouveau cadre, la qualification du maître spécialisé, nommé sur un poste de ce type dans une école, continue à être reconnue, notamment à travers son régime indemnitaire propre. L'action des 8 000 maîtres spécialisés structurés en RASED va être réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les plus graves difficultés d'apprentissage, comportementales et psychologiques des élèves, répondant ainsi aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs ci-dessus. Pour le département du Rhône, les 14 emplois créés à la rentrée scolaire 2009 au titre de la prise en compte de la démographie scolaire seront tous consacrés à des ouvertures

de classes. Dans les RASED, il y aura 64 postes supprimés, mais la moitié des enseignants concernés bénéficieront d'une réaffectation en surnuméraire dans les écoles. La circonscription d'Ecully-Lyon Duchère, qui comprend la commune de Dardilly, enregistrera effectivement une baisse du nombre d'enseignants en RASED. Les effectifs passeront ainsi de 9 à 7 (hors psychologues scolaires). Elle pourra cependant s'appuyer sur les moyens de la circonscription voisine de Lyon-Vaise-Tassin qui dispose de 8 postes RASED pour compléter les aides prévues en tant que de besoins.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43284

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2009, page 1959

Réponse publiée le : 8 septembre 2009, page 8593